

Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

Adressé à

**JEDE FRANCE**  
Facturation  
8 RUE DU PARC DES VERGERS  
91250 TIGERY  
  
Numéro TVA: FR29322838251

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Montants exprimés en Euros
4006 - ESPRESSO NOIR SUCRE X25 GOB. CARTON CUPEOX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	49,33	13	2,5%	625,26
4101 - CAFE 100% ARABICA X25 GOB CARTON CUPEOX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	42,62	13	2,5%	540,21
3101X15 - CAFE 100% ARABICA X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	29,12	6	2,5%	170,35
3180X15 - AROME CACAO VAN HOUTEN X15GOB OP CARTONX12  AROME CACAO VAN HOUTEN X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	36,13	6	2,5%	211,36
3145X15 - POTAGE POULET PATES X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	38,46	5	2,5%	187,49
3143X15 - POTAGE LEGUMES CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	36,91	3	2,5%	107,96
3150X15 - THE CITRON SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	29,11	3	2,5%	85,15
Frais_de_port - Frais de port Commande BCF006292 en livraison directe chez le client.	20%	16,00	1		16,00

Conditions de règlement: 14 jours

Total HT 1 943,78

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TVA 5,5% 106,03

Banque: Crédit agricole

Total TVA 20% 3,20

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Total TTC 2 053,01

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Payé 2 053,01

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Reste à payer 0,00

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Versements déjà effectués

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Règlement	Montant	Type	Num
24/09/2025	2 053,01	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV\\_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)